



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

VILLE DE THONON-LES-BAINS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration

Administrateurs :

En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 3
Pouvoir(s) : 1
Votants : 8

Réunion du mercredi 22 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux mai, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le 14/05/2024, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON, Président du CCAS.

Étaient présents :

Monsieur Christophe ARMINJON, Madame Nicole JAILLET, Madame Véronique VULLIEZ, Madame Anne Marie DEVILLE, Madame Mireille DUNOYER, Madame Nicole GERARD, Madame Eléonore PIERRON

Étaient absents :

Madame Catherine PERRIN, Madame Sophie PARRA D'ANDERT, Madame Brigitte RAMBAUT

Pouvoir(s) :

pouvoir de Monsieur Jean DORCIER à Madame Nicole JAILLET

Secrétaire de Séance

Mme Stéphanie CROSET, Directrice du C.C.A.S.

La liste des délibérations examinée par le Conseil d'Administration est affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

DEL240522_08

FINANCES

OBJET : Subvention 2024 au Comité des Œuvres Sociales de la Mairie de Thonon

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L 123-5 ;

Considérant l'attribution de prestations diverses aux membres du personnel du C.C.A.S. par le Comité des Œuvres Sociales. Le Centre Communal d'Action Sociale rembourse le montant correspondant au C.O.S. au regard du réalisé n-1.

Afin de permettre le versement de ces fonds pour l'année 2024, le Conseil d'Administration se doit de décider des attributions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS : 1.299 €

- Pôle Animations Seniors -----	181,00 €
- Repas à domicile -----	311,00 €
- Programme de Réussite Educative -----	366,00 €
- Logement -----	211,50 €
- Administration Générale -----	229,50 €

BUDGET ANNEXE :

Résidence Autonomie "les Ursules" -----	1689,00 €
---	-----------

Soit un total de 2.988 € à créditer sur le compte du Comité des Œuvres Sociales en fonction des affectations budgétaires ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :
Décide à l'unanimité

- D'APPROUVER la proposition ci-dessus

Secrétaire de séance,
Stéphanie CROSET



Président du CCAS
Christophe ARMINJON



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Président du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans ce délai ou à compter de la réponse du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé